

La médiation Une démarche efficace pour la prévention des risques psychosociaux au travail

Par Albin Mekari, médiateur CMR 35. Fondateur de Concilium & Le Recruteur France
et Marie-Noëlle Meunier, médiateur intervenant en entreprises. Coprésidente du Centre de Médiation CMR 35.



Albin Mekari



Marie-Noëlle Meunier

Les risques psychosociaux sont en croissance dans le monde du travail. La crise sanitaire a accentué le ressenti de mal-être des salariés et leur quête de sens au travail.

Sous le terme de RPS sont généralement réunis :

- Le stress qui correspond à un déséquilibre entre la perception par le salarié des contraintes de son environnement de travail et de ses propres ressources pour y faire face.
- Le mal-être au sein de l'entreprise consécutif à des malentendus ou des tensions entre des personnes ou entre équipes, du harcèlement moral ou sexuel.
- Les violences ou incivilités commises par des usagers, des clients...

Pour mettre en place une véritable prévention des RPS il faut en comprendre les sources, les origines, les facteurs d'escalade.

Les effets des RPS et leurs manifestations représentent un coût important pour l'entreprise : démotivation, absentéisme, accident du travail, départ de l'entreprise.

Toute entreprise est tenue à une obligation légale de sécurité et de protection des salariés.

En matière de prévention des risques psychosociaux 3 niveaux de prévention existent :

- La prévention primaire consiste à traiter de manière préventive l'organisation du travail pour agir sur les causes du risque,

- La prévention secondaire vise à améliorer l'adaptation du salarié dans l'organisation et notamment face à une situation pouvant générer du stress ou du mal-être,

- La prévention tertiaire s'inscrit dans une logique de réparation.

La médiation a toute sa place à chacune de ces phases

Elle est qualifiée de préventive pour faciliter le dialogue lors de la mise en place de changements d'organisations : du changement de process à l'accompagnement des transformations.

Elle est curative face à des tensions relationnelles ou à la rupture de communication entre les individus.

L'entreprise va ainsi, grâce aux outils de la médiation, respecter son obligation de sécurité vis-à-vis de ses salariés et mettre en place une organisation acceptée.

Le Centre de
Médiation de Rennes
CMR35 :

Alternative aux passages devant les tribunaux, la médiation est un processus volontaire et confidentiel, plus rapide et moins coûteux qu'un jugement. Elle permet une pacification des conflits, d'ordres familiaux, de voisinages, inter ou intra-entreprise. Le CMR35 est une association qui rassemble 40 médiateurs à Rennes (juriste, huissier, avocat, médecin, DRH, chef d'entreprise...).

Centre de Médiation Régional 35

6, rue Hoche – 35000 RENNES

Tél : 07 80 32 64 75

info@mediation35.fr / www.meditation35.fr

